



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

Soixante-deuxième session

Bonn, 16-26 juin 2025

Point 16 de l'ordre du jour

**Clôture et rapport de la session**

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil  
scientifique et technologique sur  
sa soixante-deuxième session**

Rapporteuse : Zita Kassa Wilks (Gabon)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

**I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a tenu sa soixante-deuxième session du 16 au 26 juin 2025 au Centre de conférence international de Bonn (Allemagne).
2. Le Président du SBSTA, Adonia Ayebare (Ouganda), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à Carol Franco (République dominicaine), Vice-Présidente, et à Zita Kassa Wilks (Gabon), Rapporteuse.
3. Le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Simon Stiell, a prononcé une allocution liminaire lors de l'ouverture.

**II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

**Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 1<sup>re</sup> séance (16 juin), après des consultations intenses organisées par le Président du SBSTA et la Présidente de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) avec les Parties au sujet de l'adoption des ordres du jour respectifs des deux organes, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire supplémentaire<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [FCCC/SBSTA/2025/2/Add.1](#).



5. À la reprise de la 1<sup>re</sup> séance (17 juin), à la suite de consultations supplémentaires avec les Parties sur l'adoption des ordres du jour, y compris des consultations facilitées par la présidence de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties, la Présidente du SBI a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées, tels qu'ils sont énoncés au paragraphe 6 ci-après.

6. Les éléments sur lesquels les Parties se sont accordées concernant l'adoption des ordres du jour provisoires supplémentaires, y compris la suppression du point 15 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la soixante-deuxième session du SBSTA ainsi que les points 20 et 21 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la soixante-deuxième session du SBI, étaient les suivants<sup>2</sup> :

a) En ce qui concerne le point 20 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la soixante-deuxième session du SBI, une note de bas de page sera ajoutée au point 2 a) de l'ordre du jour, indiquant que le Président du SBSTA et la Présidente du SBI tiendront des consultations de fond sur le paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris, afin d'examiner des éléments de fond concernant l'application de ce paragraphe. Les deux présidents feront le point sur l'état d'avancement de ces consultations aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires et rendront compte des résultats de ces consultations aux soixante-troisièmes sessions respectives (novembre 2025), en vue de déterminer la marche à suivre, y compris la possibilité de consacrer un point distinct de l'ordre du jour à cette question ;

b) En ce qui concerne le point 21 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la soixante-deuxième session du SBI, une note de bas de page sera ajoutée au point 8 des ordres du jour des soixante-deuxièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI, renvoyant aux paragraphes pertinents des rapports de ces sessions et indiquant que les questions connexes seraient examinées au titre des points pertinents des ordres du jour, y compris le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste ;

c) En ce qui concerne le point 8 des ordres du jour des soixante-deuxièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI, il est entendu par les Parties que les discussions se poursuivront afin de traiter les questions figurant dans la décision 3/CMA.5 (« Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste »).

7. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la session soit modifié en ajoutant, au point 2 a) et au point 8, les notes de bas de page visées au paragraphe 6 ci-dessus, et en supprimant le point 15.

8. Sur proposition du Président, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant<sup>3</sup> :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour<sup>4</sup> ;
  - b) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
  - c) Organisation des travaux de la session ;
  - d) Activités prescrites.
3. Questions relatives au bilan mondial : éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble\*.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2025/5/Add.1.

<sup>3</sup> Les points communs aux ordres du jour des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires sont signalés par un astérisque.

<sup>4</sup> Le Président du SBSTA et la Présidente du SBI tiendront des consultations de fond sur le paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris afin d'examiner les éléments de fond concernant l'application de ce paragraphe. Les deux présidents feront le point sur l'état d'avancement de ces consultations aux soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires et rendront compte des résultats de ces consultations aux soixante-troisièmes sessions respectives, pour examen par les Parties, en vue de déterminer la marche à suivre, y compris la possibilité de consacrer un point distinct de l'ordre du jour à cette question.

4. Recherche et observation systématique.
5. Questions relatives à l'adaptation :
  - a) Objectif mondial en matière d'adaptation\* ;
  - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement\* ;
  - c) Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
6. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques :
  - a) Rapport annuel commun 2024 du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques\* ;
  - b) Examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques\*.
7. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes\*.
8. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste<sup>5</sup>.
9. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris\*.
10. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire\*.
11. Questions relatives au fonctionnement du mécanisme pour un développement propre.
12. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris : programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.
13. Questions méthodologiques :
  - a) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
  - b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux ;
14. Coopération avec d'autres organisations internationales.
15. Questions diverses.
16. Clôture et rapport de la session

---

<sup>5</sup> Voir [à insérer : renvoi au paragraphe du rapport du SBSTA consacré à la décision prise concernant la marche à suivre au sujet du point de l'ordre du jour supprimé]. Les questions connexes seront examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour, y compris le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste.

### **III. Rapports sur les points 2 b) à 15 de l'ordre du jour**

(À compléter)

### **IV. Clôture et rapport de la session**

(Point 16 de l'ordre du jour)

9. À sa 2<sup>e</sup> séance (26 juin), le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport sur sa session et a autorisé la Rapporteuse à en établir la version définitive et à la faire distribuer à l'ensemble des Parties, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président.

---